

# RÉGLEMENT INTERNAT CPGE

Compte tenu du nombre limité de places offertes, chaque interne jouit d'une situation privilégiée qui exige en contrepartie le devoir de respecter certaines règles élémentaires nécessaires et indispensables à la vie en communauté.

*Le respect de ces quelques règles contribue à créer un climat paisible, fondé sur un contrat de confiance entre le lycée et les internes.*

## **Chaque interne s'engage à respecter :**

- Les règles de sécurité :
- connaître les horaires et les modalités de fonctionnement au quotidien.
  - connaître et suivre les consignes d'évacuation en cas d'alerte, les procédures et numéros d'urgence.
  - ne pas utiliser d'appareils électriques dans sa chambre (mini-four, casserole, bouilloire, etc...)
  - ne pas modifier le plan d'affectation des chambres élaboré par la CPE des CPGE selon des critères précis.
  - fermer sa chambre et son armoire à clef pour protéger ses biens

- Les règles de savoir vivre :
- relations respectueuses avec tous les membres de la communauté éducative.
  - adopter un comportement silencieux dans les lieux communs : chaque interne est garant du respect de l'intimité et du repos de ses camarades.
  - bonne tenue de la chambre, propreté, rangement, aération quotidienne et respect des sanitaires.
  - hygiène corporelle irréprochable.

## **Fonctionnement**

À partir de 18h30, du lundi au vendredi, un Maître d'Internat est présent à l'Aqua puis en chambre 244 jusqu'au lendemain 8h15. Cette présence permet aux internes d'avoir un interlocuteur privilégié qui peut se saisir de tous les problèmes qui peuvent se présenter (santé, technique).

Les salles de cours vacantes sont accessibles aux internes.

Les tableaux d'affichages, l'Instagram de l'internat sont à consulter régulièrement.

Pour recevoir du courrier, merci de libeller l'adresse de la manière suivante :

Lycée Henri Poincaré  
NOM Prénom N° de chambre  
2 rue de la visitation  
54000 Nancy

L'accès à l'internat : - est strictement réservé aux internes. Il est formellement interdit de recevoir la visite de personnes étrangères dans sa chambre y compris d'étudiants internes-externés, demi-pensionnaire ou externes.

- n'est pas autorisé de 8h30 à 11h, temps de l'entretien des locaux par les agents.

- est impossible de 22h à 7h30 (Fermeture du lycée).

Sortie : - chaque interne détient une "carte d'interne" qui doit être obligatoirement déposée dans le casier prévu à cet effet (Aqua ou Loge-Visitation) lors de chaque sortie.

- les internes mineurs doivent se signaler après 18h30 à l'Aqua s'ils ne dorment pas à l'internat.

Restauration scolaire du lundi au samedi matin :

Petit Déjeuner de 7h à 8h : Entrée à côté de l'escalier E

Déjeuner de 11h30 à 13h30 : Cours d'Honneur à côté de l'escalier I

Dîner de 18h15 à 19h05 : Cours d'Honneur à côté de l'escalier I

Week-End : **l'internat reste ouvert à la seule et unique condition que les internes respectent scrupuleusement certaines règles de sécurité.**

- inscription obligatoire lors du dîner du jeudi soir.

- pointage obligatoire le samedi soir auprès du Maître d'Internat (arrivé à 20h)

ou

- de 20h à 20h15 / 21h45 à 22h : loge Visitation
- en Chambre 244 = chambre des Maîtres et Maîtresses d'Internat (MI).

- utiliser les micro-ondes de la cuisinette

- respecter les horaires spécifiques.

- présence du MI le dimanche de 14h à 22h à l'Aqua.

**Numéros obligatoirement connus des internes auxquels ils doivent impérativement répondre.**

**N° des MI : 06.71.96.52.58**

**N° du lycée : 03.83.17.39.40**

**N° en cas d'extrême urgence : 06.32.06.62.62 (uniquement le week-end)**